

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2023

Réuni le : 23/11/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la mise en œuvre les élections des représentants des parents d'élèves, soit dans le cadre d'un vote par correspondance, soit par voie électronique.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

En vertu du Décret n° 2023-806 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements d'Etat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, il est possible de prévoir les élections des représentants des parents d'élèves, soit dans le cadre d'un vote par correspondance, soit par voie électronique, dans le respect de la protection des données personnelles et des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, la sincérité des opérations électorales et la surveillance effective du vote.

A la demande des représentants de parents d'élèves et afin de faciliter le déroulement des élections des représentants de parents au conseil d'administration, il est envisagé de mettre en œuvre ces modalités de vote dans ces conditions.

Monsieur le Président propose au vote des membre du Conseil d'Administration du Lycée Général et Technologique Colette LE BRET, la mise en œuvre les élections des représentants des parents d'élèves, soit dans le cadre d'un vote par correspondance, soit par voie électronique, dans le respect de la protection des données personnelles et des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, la sincérité des opérations électorales et la surveillance effective du vote, à partir du prochain scrutin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

